

- 6 AOUT 2019 ; 307



DREAL Hauts-de-France

Arrivé le

- 2 AOUT 2019

DIRECTION

Courrier signé		PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE																
Directeur	Directeur(ice) Adjoint(e)	Risques	Eau et Milieux Naturels	Etat	IDDEE	STV	Mobilité Interministérielle	SG	Communication	MSPR	MRPC	Juridique	Sécurité- Défense	Qualité Etat/Généralité	Charge(s) de Mission	Autres Démarches/Thèmes		
DREAL		X	X	X	X													

Lille, le 16 JUIL. 2019

Monsieur le Directeur,

La libération et réutilisation des données - ou opendata - relèvent d'une mission de service public depuis la Loi sur la République Numérique de 2016 : sauf cadre réglementaire spécifique relevant de différents types de secret (défense, commercial, médical ...), les données produites par les établissements publics dans le cadre de leurs missions doivent être libérées afin d'être ré-employées à des fins de développement économique ou d'amélioration des politiques publiques. Les services de l'Etat doivent contribuer à cette mission de service public et ainsi valoriser leurs activités.

Cet objectif réglementaire est poursuivi par le Secrétariat d'État au numérique, et figure en bonne place dans son programme « Développement Concerté d'une Administration Numérique Territoriale 2018-2020 ».

Par ailleurs, il complète et étend un objectif similaire, inscrit dans la loi depuis une directive européenne des années 90, mais portant exclusivement sur les données géographiques. Depuis le milieu des années 2000, des plateformes de mutualisation de données géographiques doivent en effet être déployées en région, leur coordination étant confiée aux conseils régionaux depuis la loi NoTRE.

Les services de l'Etat en région se sont, pour partie, organisés pour répondre à cette obligation de partage et de mise à disposition de la donnée, en s'appuyant sur une diversité de dispositifs et d'outils. Ceux-ci ont été mis en place au fil de l'eau, pour répondre à des besoins d'échanges ou de valorisation de données. Ces dispositifs sont, de fait, très souvent partenariaux, engageant des crédits de l'Etat, mais pilotés en silo dans le cadre de politiques sectorielles.

D'une façon plus générale cette fois, le numérique est un outil puissant de la transformation de l'Etat. A ce titre, j'ai souhaité que soit élaborée une feuille de route dans ce domaine, qui comprend plusieurs axes de transformation dont la libération et la réutilisation des données.

Monsieur Laurent TAPADINHAS

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Directeur

56 Rue Jules Barni

80 000 AMIENS

Préfecture de la région Hauts-de-France

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex

Tél : 03 20 30 59 59 - <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france>

facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

En conséquence, il est indispensable que l'Etat en région se dote d'une stratégie de la donnée afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques conduites en Hauts-de-France et de valoriser ce nouveau bien public.

Pour ce faire, je vous confie une mission interministérielle – préfectures, directions régionales et autres opérateurs de l'État comme l'ARS, l'ADEME, l'Agence de l'eau ... - dont l'objectif est d'élaborer cette stratégie. Un état des lieux des dispositifs et pratiques en cours dans les services de l'État devra être réalisé, à partir duquel des propositions stratégiques et opérationnelles devront être élaborées et mises en œuvre. Plus précisément, il s'agirait de :

- réaliser un inventaire des grandes catégories de données disponibles dans chacun des services. Seront précisées autant que possible les données acquises auprès de partenaires extérieurs, les données créées en propre par les services, leur statut (confidentiel/à diffuser),
- réaliser un inventaire des outils et modalités d'exploitation de ces mêmes données, pour une valorisation interne, pour une valorisation externe,
- cartographier les dispositifs partenariaux de partage et de valorisation de la donnée. Seront notamment précisés les partenaires impliqués, les budgets engagés, les modes et instances de gouvernance, les effectifs consacrés, les publics visés et les productions réalisées.
- définir des axes de progrès pour une politique intégrée de la donnée en région, une synergie accrue entre services et opérateurs de l'État et une meilleure valorisation des données produites par les services de l'Etat.

Cette mission interministérielle devra être réalisée en considérant les actions conduites avec les collectivités en la matière (Géo2France et observatoires régionaux) : bien que différentes, les administrations d'État et de collectivités produisent des données qui ont le statut de bien commun, lesquelles devraient être partagées par l'ensemble des acteurs publics sans restriction dans le but d'améliorer le service rendu à l'usager.

Pour cette mission, vous pourrez vous appuyer sur les services du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (Gérald FIEVET, gerald.fievet@hauts-de-france.gouv.fr / 03-20-30-58-88) tant pour les relations avec les autres administrations d'État que pour les relations avec les collectivités territoriales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel LALANDE